

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4510

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Démarche Ecocité - Programme d'investissements d'avenir Ville de demain - Projet de modélisation urbaine intégrée Gerland For City (4CT) - Convention de recherche et développement - Individualisation totale d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Palleja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand.

Conseil de communauté du 13 janvier 2014**Délibération n° 2014-4510**

commission principale : urbanisme

objet : **Démarche Ecocité - Programme d'investissements d'avenir Ville de demain - Projet de modélisation urbaine intégrée Gerland For City (4CT) - Convention de recherche et développement - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La démarche "Ville Intelligente du Grand Lyon" s'appuie sur 4 fondamentaux : une approche globale (énergie, mobilité, développement économique, urbanisme, nouveaux services, environnement, etc.), les habitants au cœur de la stratégie, un projet collaboratif impliquant les différents acteurs du territoire et des expérimentations à différentes échelles, allant jusqu'au quartier complet. Elle vise à dynamiser les initiatives privées et collectives au service de nouvelles solutions : l'innovation doit être le moteur de cette nouvelle approche de la ville. Cette ambition se traduit par des expérimentations et des projets collaboratifs, qui permettent de tester en conditions réelles des solutions innovantes et de vérifier leur fiabilité technologique. Ce réseau d'innovation doit aussi favoriser la création de nouvelles entreprises et starts-up autour de thématiques urbaines et sociales visant à économiser les ressources et à préserver la qualité de vie en ville.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le projet de modélisation urbaine Gerland For City, porté par un groupement composé de 2 grandes entreprises (Veolia et EDF) et 2 starts-up (For City et Cosmo).

L'objectif du projet Gerland 4CT est de développer un outil d'aide à la décision sur les questions d'aménagement urbain de la Communauté urbaine de Lyon et d'en réaliser le démonstrateur européen en s'appuyant sur le quartier de Gerland (il existe un démonstrateur à Singapour et un autre à Mexico).

Ce grand projet de recherche appliqué vise à la création d'un outil de modélisation urbaine intégrée appliquée au quartier de Gerland. Il a été retenu par le premier Ministre, parmi les 10 projets lyonnais du programme national intitulé Ecocité. Ce projet a été inscrit dans le programme d'investissement d'avenir Ville de demain animé par la Caisse des dépôts et consignations et le Commissariat général à l'investissement lors du comité de pilotage du 9 octobre 2013.

Ce projet propose une approche systémique innovante dans la modélisation des systèmes complexes. Le territoire urbain est par essence un système complexe dans lequel de très nombreuses activités et éléments interagissent en permanence les uns avec les autres. L'enjeu de ce projet de recherche et développement consiste à s'inspirer de la modélisation biologique du vivant pour instancier différents paramètres urbains (mobilité, énergie, démographie, émissions de gaz à effet de serre, etc.) afin de rendre compte des interactions entre eux et ainsi d'outiller les choix des décideurs d'aménagement et de développement.

Au regard de sa taille, de sa diversité urbaine (tertiaire, commerces, pôles multimodaux, logements, logistique, etc.) et de ses enjeux en terme d'aménagement, le quartier de Gerland constitue un site très adapté pour cette expérimentation de modélisation urbaine.

L'intérêt pour la Communauté urbaine est, dans le cadre d'une convention de R & D, de définir sur la base de ce cas pratique développé pendant 3 ans, ses besoins en matière d'outils numériques d'aide à la décision à l'échelle de toute l'agglomération. A l'issue de l'expérimentation, la Communauté urbaine sera propriétaire des résultats de simulation de l'outil et acquerra une licence d'utilisation de 10 ans des résultats de l'expérimentation.

Un travail préparatoire a permis de déterminer 3 grands domaines d'expérimentation :

- mesure de l'attractivité créée par le projet de développement économique de Gerland et impact de celui-ci sur les besoins de services associés,
- qualité de vie et intégration sociale : usages des équipements et espaces publics, aide à la programmation urbaine, identification des parcours résidentiels possibles,
- fonctionnement de la ville dans un contexte événementiel : impact des grands équipements sur le fonctionnement du quartier et sur le dimensionnement de certaines de ses fonctionnalités, comme des équipements de proximité (marchés, gymnases).

L'expérimentation mobilisera ainsi différents couplages innovants entre modèles physiques de description de l'urbain et des modèles comportementaux et socio-économiques.

La convention de recherche et développement proposée précise les conditions de réalisation en particulier les obligations des parties, la gouvernance du projet, les livrables de chaque phase d'expérimentation et la gestion des droits de propriété intellectuelle, dont la Communauté urbaine acquiert des licences. Elle est passée en application de l'article 3-6° du code des marchés publics qui prévoit que les dispositions de ce code ne sont pas applicables aux accords-cadre et marchés de services de recherche et développement autres que ceux par lesquels le pouvoir adjudicateur acquiert la propriété exclusive des résultats et finance entièrement la prestation.

Le projet, d'un coût total estimé par le groupement à 4 830 080 € HT, soit 5 776 776 € TTC, comprend 3 phases d'études, décrites dans la convention de recherche et développement, réparties en financement et en durée de la manière suivante :

- phase 1 : 937 664 € TTC (9 mois),
- phase 2 : 4 092 712 € TTC (18 mois),
- phase 3 : 746 304 € TTC (6 mois).

Dans le cadre de Ecocité, le projet bénéficie d'une subvention d'investissement par la Caisse des dépôts et consignations d'un montant de 511 538 €. Cette somme s'ajoute à la participation que la Communauté urbaine versera au groupement d'un montant de 950 000 €, soit 1 461 538 € au total.

Le versement de la subvention Ecocité est conditionné par :

- la lettre d'adhésion du projet au programme,
- le respect du règlement financier décrit dans la convention-cadre Ecocité délibérée par la Communauté urbaine le 27 mai dernier.

La synthèse financière s'établit comme suit :

<i>Base éligible publique</i>	Etat 35 %	Communauté urbaine de Lyon 65 %	Fonds propres privés (HT)	Total coût du projet (HT)	Commentaires
1 461 538 €	511 538 €	950 000 €	3 368 542 €	4 830 080 €	proportion public : 30 % et privé : 70 %

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le lancement du projet de modélisation urbaine Gerland 4CT dans le cadre du programme Ecocité,

b) - la convention de recherche et développement à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et le groupement Veolia recherche et innovation/For City/EDF/Cosmo.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention et la lettre d'adhésion.

3° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains pour un montant de 1 461 538 € TTC en dépenses et de 511 538 € en recettes à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 196 211 € en dépenses et 153 461 € en recettes en 2014,
- 718 711 € en dépenses et 153 461 € en recettes en 2015,
- 395 711 € en dépenses et 153 461 € en recettes en 2016,
- 150 905 € en dépenses et 51 155 € en recettes en 2017,

sur l'opération n° OP06O2853.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.